

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-22

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 4 juin, à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	27 mai 2026
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	40 Présents
● Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M Christain ALBERTI
M Francis ANNOULD
M Jean-Marie BARREDA
M Marc BILLON
M Damien BLONDIN
Mme Stéphanie CALLAIS
Mme Lydia CHARBONNIER
M Samuel CHOINET
Mme Danielle COMBE
M Jean – Pierre CORVISIER
M. Eric DAVIN
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylvaine DENIS
M Bruno FAUCHERON
Mme Pascale GAILLOT
M Marc GUÉNIOT
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Dominique HAMAIDE
Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)

Mme Sylvine JOSSELIN
M Michel LALLEMAND
M Cyril LECOURTIER
M Pascal LEPAGE
M Christophe MAROT
M Eric MATHIEU
M Damien MAYAUX
M Mickaël MERCIER
M Frédéric MENSER
M Jean-Luc MUNIERE
M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
M Aalin PANCHER
M Sébastien PAULET
M Jean-Marie PIERRE
M Boris RAVIGNON
M Yannick ROSSATO
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Mathieu SERVAGI (PV de M PAGNONCELLI)
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « PGMA »

Résultat du vote
Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-22

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « PGMA »

Les conventions de délégation de compétence GEMAPI prévoient que « lorsque la réglementation de la commande publique exige le recours à une commission d'appel d'offres (CAO), l'EPAMA - EPTB Meuse en institue une spécifique au projet. Un siège y sera attribué à chaque EPCI déléguant de l'opération, sur le territoire duquel se déroule le projet et membre de l'EPAMA - EPTB Meuse. »

L'article L2121-22 du CGCT précise que le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein. »

Suite au renouvellement des EPCI, il est proposé de procéder au renouvellement des sièges de la CAO « PGMA »
(Projet Globalisé Meuse Aval)

Le Comité Syndical ;

A l'unanimité :

- DESIGNNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres « PGMA» comme suit :

CAO PGMA			
Titulaires	Structure	Suppléants	Structure
M Sébastien PAULET	CC Ardenne Rives de Meuse	M Jean Marie BARREDA	CC Ardenne Rives de Meuse
M Kévin GENGOUX	CC Vallées et Plateau d'Ardenne	M Eric DAVIN	CC Vallées et Plateau d'Ardenne
M Christophe MAROT	CA Ardenne Métropole	M Bruno FAUCHERON	CA Ardenne Métropole
M Mickaël MERCIER	CC Crêtes Préardennaises	M Frédéric MENSER	CC Crêtes Préardennaises
M Michel NORMAND	Conseil Départemental 08	Mme Ines DE MONTGON	CA Ardenne Métropole
Président : M Boris RAVIGNON			



Le Président de l'EPAMA

Monsieur Boris RAVIGNON